

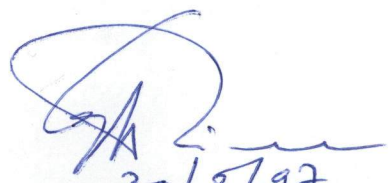
Note à Monsieur le Secrétaire Général

Concerne : Dossier de KAMONDO Juvénal

Ce qu'il faut pour qu'il quitte définitivement le MIJESCAFOP est que le MIJESCAFOP accepte sa demande de transfert au MININTER.

Après deux convocations, la première par Monsieur KAYIJUKA Gaspard et la deuxième par Monsieur Pierre KAREMERA, alors Directeur Général, il a prouvé que le centre dont il était Directeur était géré par la Commune RUKONDO et qu'il n'avait pas pu réouvrir faute de moyens mais qu'entretemps il était au service de la Commune RUKONDO.

C'est le moment de régulariser la situation. Tant qu'il est sous l'autorité du Bourgmestre de la Commune RUKONDO, son transfert du MIJESCAFOP au MININTER est justifié.


30/8/97
HATEGEKIMANA Emmanuel